



association pour
la prévention
de la torture

RAPPORT ANNUEL 2025

Table des matières

Message de la Secrétaire général	4	OBJECTIF STRATÉGIQUE 3	14
2025 en chiffres	5	Sécurité et protection des personnes exposées à un risque accru de torture et de mauvais traitements	
Aperçu de l'année 2025	6	Évolutions clés	15
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1	8	Zoom sur : La santé mentale	16
Contrôle efficace de la privation de liberté			
Évolutions clés	9		
Zoom sur : La Mongolie	10	Consortium Unis contre la torture (UATC)	17
		Évolutions clés	18
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2	11	Zoom sur : Le Brésil	19
Dignité et équité dans le système de justice pénale			
Évolutions clés	12	Notre Conseil d'administration	20
Zoom sur : Le Chili	13	Notre Équipe	21
		Financement et finances	22

Photographie
Ben Buckland

Conception et illustration
Vicky Tong Design

Message de la Secrétaire générale

La prévention est souvent invisible lorsqu'elle fonctionne bien. Pourtant, dans un monde où les tensions mondiales s'intensifient, où l'espace civique se réduit et où la protection des droits humains est mise à rude épreuve, prévenir la torture et les mauvais traitements est plus important que jamais.

Le travail de l'APT repose sur une idée simple mais puissante : lorsque la privation de liberté est soumise à un contrôle indépendant, à des garanties solides et à des institutions transparentes, la torture peut être évitée.

L'année 2025 a marqué la première année de mise en œuvre du nouveau plan stratégique de l'APT. À travers nos trois objectifs stratégiques, nous nous sommes attachés à traduire les normes internationales en outils pratiques et en réformes qui font une différence tangible pour les personnes privées de liberté. Notre travail associe l'engagement auprès des autorités, le soutien aux organes de contrôle indépendants et la collaboration avec la société civile afin de renforcer les systèmes de protection au fil du temps.

Cette année a vu d'importants progrès dans le renforcement des cadres préventifs à travers le monde. Le Bangladesh a adhéré au Protocole facultatif à la Convention contre la torture (OPCAT), jetant ainsi les bases de l'établissement d'un mécanisme national de prévention (MNP) dans un environnement qui demeure instable. L'adhésion de la Colombie à l'OPCAT a marqué un jalon important après des années de plaidoyer par des acteurs nationaux et internationaux. Ces progrès démontrent le pouvoir d'une collaboration soutenue entre la société civile, les organisations internationales et les États pour faire progresser des mesures concrètes de prévention de la torture.

Dans toutes les régions, nous avons également continué à promouvoir les Principes de Méndez, en aidant les autorités à abandonner les pratiques d'interrogatoire coercitives au profit d'entretiens éthiques et fondés sur des preuves. En parallèle, nous avons fait progresser les réformes visant à mieux protéger les femmes, les personnes LGBTIQ+ et d'autres groupes exposés à un risque accru, et nous avons accordé une attention renouvelée aux liens entre la santé mentale et la privation de liberté. Le travail en partenariat avec d'autres parties prenantes clés, notamment dans le cadre du Consortium Unis contre la torture, a une fois de plus enrichi notre action et multiplié son impact.

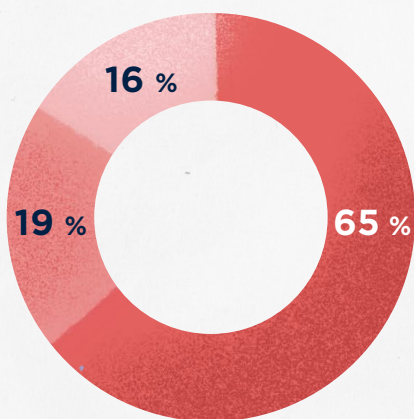
Au moment où ce rapport est mis sous presse, la polarisation mondiale croissante, les conflits armés ainsi que le recul des protections et des normes fondamentales dans de nombreux contextes nous rappellent que les progrès contre la torture ne sont jamais acquis. Des systèmes préventifs résilients sont donc cruciaux pour pouvoir résister à ces pressions.



Nicole Hogg

Secrétaire générale de l'APT

2025 en chiffres



RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE L'APT

- Activités nationales : 65 %
- Activités mondiales : 19 %
- Activités régionales : 16 %



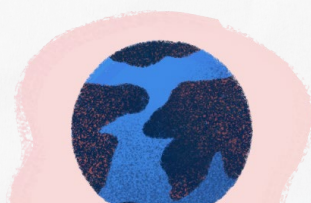
344
ACTIVITÉS
AU TOTAL



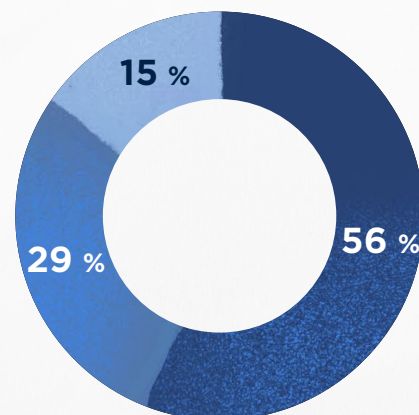
10 126
PARTICIPANTS
ACTIFS



3 404
INSTITUTIONS
MOBILISÉES



64
PAYS
ATTEINTS



- **OBJECTIF STRATÉGIQUE 1**
Contrôle efficace de la privation de liberté
- **OBJECTIF STRATÉGIQUE 2**
Dignité et équité dans le système de justice pénale
- **OBJECTIF STRATÉGIQUE 3**
Sécurité et protection des personnes exposées à un risque accru de torture et de mauvais traitements

Aperçu de l'année 2025

MEXIQUE

La politique nationale a intégré une approche intersectionnelle de la prévention de la torture

SÉNÉGAL

Un cadre juridique actualisé a renforcé la structure et l'autorité du MNP

TUNISIE

Le leadership du MNP a été renforcé grâce à l'organisation de son 10e colloque

CABO VERDE

Les approches de contrôle ont été affinées pour prendre en compte les groupes de détenus vulnérables

COSTA RICA

Les organes préventifs ont amélioré leurs performances grâce à des méthodologies structurées

PANAMA

Les institutions de contrôle ont adopté des outils pour améliorer l'efficacité du monitoring

MAURITANIE

Les capacités du MNP ont été renforcées par la formation initiale des nouveaux membres

COLOMBIE

Système de prévention en cours de développement à la suite de la ratification de l'OPCAT

BRÉSIL

Les inspections judiciaires et les audiences de garde à vue ont renforcé la protection des détenus

BOLIVIE

Les modifications légales proposées comblent les lacunes en matière d'interdiction des mauvais traitements

CHILI

De nouvelles directives ont renforcé le contrôle des conditions de détention policière

PARAGUAY

Les efforts institutionnels ont promu les droits des femmes et des enfants concernés

GAMBIE

Des progrès significatifs ont été accomplis vers la ratification de l'OPCAT

CÔTE D'IVOIRE

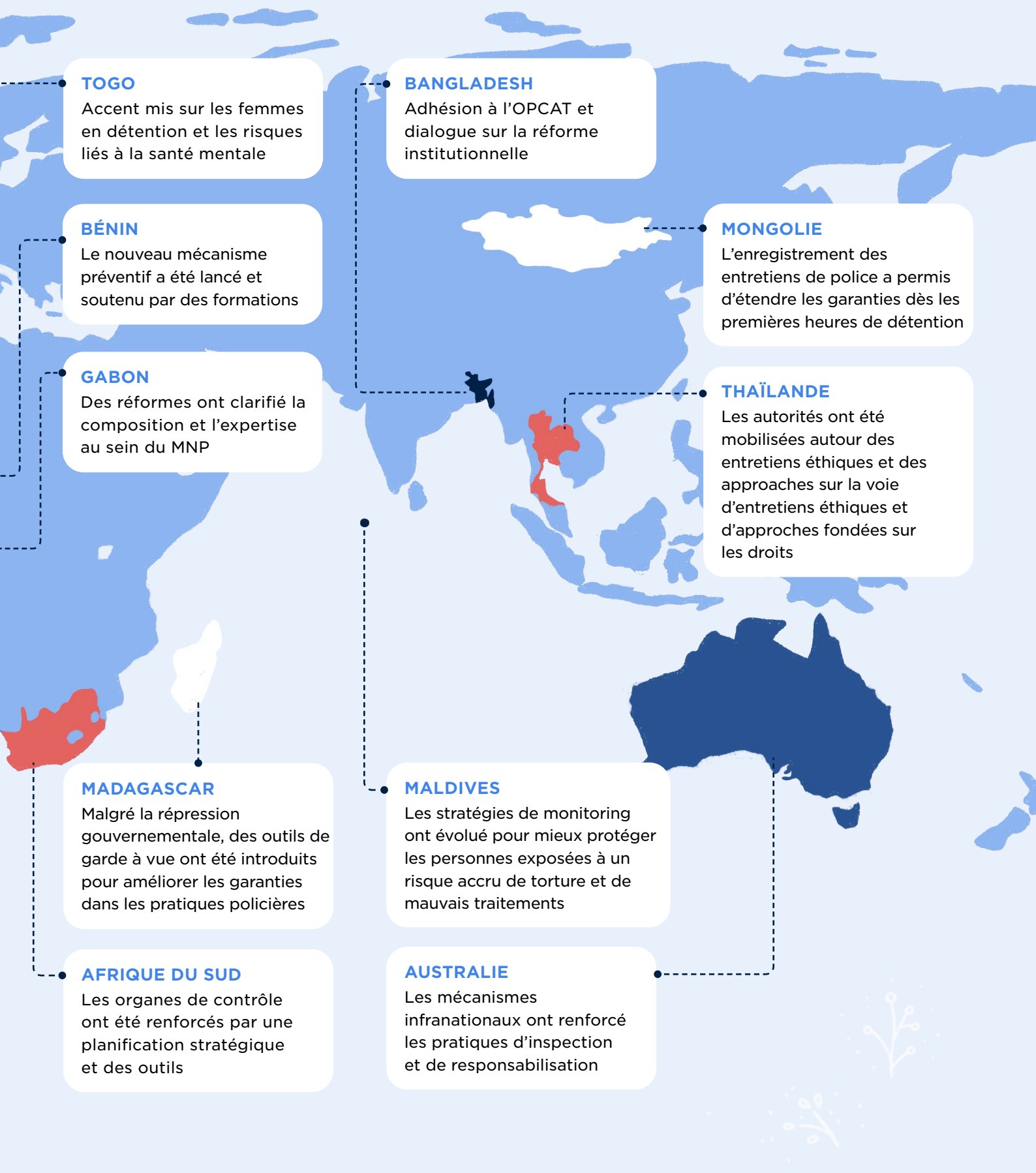
La législation modifiée intègre désormais les actes de torture commis par des agents publics

URUGUAY

Les scanners corporels ont permis de réduire le recours aux pratiques de fouilles intrusives

ARGENTINE

Les mécanismes provinciaux ont fait progresser les pratiques en matière de contrôle de la détention



TOGO

Accent mis sur les femmes en détention et les risques liés à la santé mentale

BÉNIN

Le nouveau mécanisme préventif a été lancé et soutenu par des formations

GABON

Des réformes ont clarifié la composition et l'expertise au sein du MNP

MADAGASCAR

Malgré la répression gouvernementale, des outils de garde à vue ont été introduits pour améliorer les garanties dans les pratiques policières

AFRIQUE DU SUD

Les organes de contrôle ont été renforcés par une planification stratégique et des outils

BANGLADESH

Adhésion à l'OPCAT et dialogue sur la réforme institutionnelle

MONGOLIE

L'enregistrement des entretiens de police a permis d'étendre les garanties dès les premières heures de détention

THAÏLANDE

Les autorités ont été mobilisées autour des entretiens éthiques et des approches sur la voie d'entretiens éthiques et d'approches fondées sur les droits

MALDIVES

Les stratégies de monitoring ont évolué pour mieux protéger les personnes exposées à un risque accru de torture et de mauvais traitements

AUSTRALIE

Les mécanismes infranationaux ont renforcé les pratiques d'inspection et de responsabilisation

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Contrôle efficace de la privation de liberté

L'année 2025 a été marquée par des jalons importants pour la ratification et la mise en œuvre de l'OPCAT dans plusieurs pays d'engagement de l'APT.

Le Bangladesh a adhéré à l'OPCAT et a commencé à jeter les bases de son mécanisme national de prévention (MNP). La Colombie a également ratifié l'OPCAT, marquant une étape importante pour la prévention de la torture après un plaidoyer soutenu par des acteurs nationaux et des partenaires internationaux, y compris des organisations soutenues par le Consortium Unis contre la torture (UATC). En Afrique de l'Ouest, le MNP du Bénin, récemment nommé, a fait ses premiers pas vers un travail de prévention opérationnel, après un parcours de vingt ans entre la ratification et la concrétisation. Au Brésil, une législation a été adoptée pour créer un nouveau mécanisme local de prévention (MLP) dans l'État d'Amazonas, tandis que le MLP de l'État de Maranhão est devenu opérationnel, contribuant ainsi à bâtir progressivement un système national de mécanismes préventifs dans un vaste État fédéral.

Dans toute la région, l'APT a également fait progresser le développement d'un outil de monitoring visant à renforcer la méthodologie des MNP en Amérique latine. Au Brésil, le manuel sur les inspections judiciaires dans les lieux de privation de liberté, développé par l'APT en partenariat avec le Conseil national de la justice (CNJ) et le *Programa Fazendo Justiça*, marque une étape importante dans le renforcement du contrôle indépendant par les acteurs judiciaires, complétant le travail du MNP et des MLP. À ce jour, le CNJ a formé plus de 1 517 juges et personnels de justice sur la base de ce manuel.

En Amérique latine, l'APT et ses partenaires ont développé et publié un outil de monitoring afin de renforcer la méthodologie de contrôle des MNP dans les contextes de détention non traditionnels liés aux migrations. Dans tous ces contextes, la contribution de l'APT s'est concentrée sur la pratique opérationnelle, transformant les normes internationales en outils utilisables par les contrôleurs, les autorités et la société civile dans leur travail.

« Comment peut-on prévenir la torture si l'on n'a jamais vu l'intérieur d'une cellule ? »

Ce défi, lancé par un membre de la société civile à Cotonou, résume bien l'enjeu du nouveau MNP du Bénin : l'importance d'une présence directe et constante dans les lieux de privation de liberté, à la fois comme mesure préventive en soi et pour proposer des mesures de prévention efficaces basées sur une compréhension réelle des risques de torture et de mauvais traitements.

Évolutions clés

Bangladesh : l'adhésion à l'OPCAT et la voie vers un MNP

L'adhésion du Bangladesh à l'OPCAT le 17 juillet 2025, avec l'entrée en vigueur du traité le 16 août, a constitué un moment historique pour la prévention de la torture en Asie. L'APT a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires de l'Asia Pacific Forum (APF) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de s'assurer qu'un langage conforme à l'OPCAT, incluant les pouvoirs pertinents du MNP, soit inclus dans le projet d'ordonnance réformant la Commission nationale des droits de l'homme. Cela signifiait que, une fois l'OPCAT ratifié, les éléments de base étaient en place pour une désignation et une mise en œuvre rapides du MNP, après la sélection des commissaires et les élections de début 2026. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Parlement a malheureusement décidé de ne pas adopter l'ordonnance, malgré un lobbying actif de l'APT et d'autres acteurs pour son maintien. Cela démontre la fragilité des progrès dans des environnements instables comme celui du Bangladesh.

Bénin : deux décennies de gestation pour le MNP fait ses premiers pas

Bien qu'il ait fallu près de deux décennies entre la ratification de l'OPCAT et sa réalité opérationnelle, le MNP du Bénin a été officiellement établi au sein de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme. L'APT, qui a soutenu ce processus depuis 2005 – notamment en apportant son expertise technique à la loi sur le MNP –, a mené une mission initiale de renforcement des capacités avec les membres du MNP nouvellement nommés en novembre 2025. La mission comprenait la première visite de contrôle du MNP béninois à la Maison d'Arrêt de Ouidah, et a mobilisé les organisations de la société civile sur le mandat préventif. Les principaux défis à venir consistent à garantir des accès inopinés, à développer un budget indépendant, à élaborer des stratégies pour couvrir la région nord en proie à l'insécurité et à clarifier l'application des règles de confidentialité en vertu de la nouvelle loi sur le MNP.

Monitoring de la mobilité humaine : un outil régional pour prévenir la torture dans les contextes de migration

Suite à une réunion régionale des MNP au Costa Rica, l'APT s'est associée au Réseau des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans les Amériques (RINDHCA) et au Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Amérique centrale et République dominicaine) pour élaborer et publier un *Guide de monitoring de la mobilité humaine*. Le Guide traduit l'interprétation des « lieux de privation de liberté » définie par le Sous-Comité de l'ONU pour la prévention de la torture dans son Observation générale n° 1 en orientations pratiques pour les contextes migratoires, où la privation de liberté survient souvent dans des cadres non traditionnels tels que des aéroports, des hôtels ou des installations de transit. Lancé au niveau régional en janvier 2025 avec la participation de tous les MNP d'Amérique latine, le Guide a favorisé une compréhension partagée de l'application des normes de prévention de la torture dans les situations liées aux migrations et a renforcé la coopération entre les MNP, les institutions nationales des droits de l'homme et les acteurs de la société civile.



ZOOM SUR : LA MONGOLIE

De l'engagement à la pratique : assurer les garanties fondamentales heures de détention en Mongolie

Le parcours de la Mongolie avec l'OPCAT a débuté en 2022 lorsqu'elle a ratifié le Protocole facultatif et établi un mécanisme national de prévention au sein de la Commission nationale des droits de l'homme. En 2025, le pays est entré dans une phase plus exigeante : traduire l'engagement politique en garanties concrètes, en particulier durant les premières heures critiques de la privation de liberté par la police.

En 2025, l'APT a observé un système judiciaire en transition. À travers des ateliers, des échanges institutionnels et des visites dans des lieux de détention, une trajectoire claire s'est dessinée. Les autorités, y compris les hauts responsables de la police, les procureurs et la Commission nationale des droits de l'homme, ont exprimé un engagement croissant envers la mise en œuvre des normes internationales. Cela s'est traduit par des développements tangibles, notamment l'installation à l'échelle nationale d'enregistrements audiovisuels dans les salles d'interrogatoire de la police et une évolution progressive de la terminologie, passant d'« interrogatoires » à « entretiens », ce qui signale une évolution vers des pratiques plus transparentes et non coercitives. Ces changements, conjugués à des indices d'une réduction globale du recours à la détention, témoignent d'une réelle dynamique de réforme.

Le programme de travail de l'APT en Mongolie s'est concentré sur deux objectifs interconnectés : consolider la méthodologie de monitoring du MNP ainsi que ses pratiques de suivi, et renforcer la compréhension des Principes de Méndez parmi les parties prenantes clés. Les améliorations dans les

approches de monitoring ont été évidentes. Le MNP a fait preuve de visites plus structurées, d'un recours accru aux entretiens individuels et d'une approche plus sensible envers les personnes en situation de vulnérabilité particulière, ce qui lui a permis d'identifier des problèmes restés jusqu'alors non documentés.

Parallèlement, des défis importants persistent. Des écarts entre les politiques et la pratique restent visibles, notamment dans l'application inégale des garanties. Les techniques d'entretien continuent de varier, souvent sous l'effet de formations disparates. Des inquiétudes ont été exprimées quant au fait que des pratiques coercitives puissent encore survenir en dehors de la portée des systèmes d'enregistrement. L'accès à un avocat n'est pas encore garanti dans la pratique, en particulier dans les zones rurales, et les garanties de base telles que la notification rapide des familles ne sont pas systématiquement appliquées.

Des contraintes structurelles affectent également le contrôle : le mandat du MNP couvre plus de 800 lieux de détention dans un pays vaste et géographiquement dispersé, ce qui pèse lourdement sur des ressources limitées.

Malgré ces obstacles, la Mongolie affiche un élan clair vers le renforcement de son cadre juridique et institutionnel. Pérenniser ces progrès exigera un investissement continu dans la formation professionnelle, un changement de culture institutionnelle et un contrôle efficace. L'expérience de la Mongolie illustre que si les engagements formels sont essentiels, la prévention de la torture et des mauvais traitements dépend en fin de compte de leur application constante dans la pratique.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Dignité et équité dans le système de justice pénale

apt



En 2025, l'APT a avancé dans sa stratégie sa stratégie visant à promouvoir la dignité et l'équité dans les systèmes de justice pénale en se concentrant sur deux domaines d'impact clés : renforcer la mise en œuvre des garanties pendant la garde à vue et promouvoir d'institutions chargées de l'application de la loi plus responsables, éthiques et transparentes.

Dans toutes les régions, nous avons soutenu des réformes visant à améliorer la protection des personnes privées de liberté dès le moment de leur arrestation (ou avant, dans le cas de manifestations publiques), promu le recours à des méthodes d'entretien non coercitives et fondées sur des preuves, et travaillé avec les acteurs de la justice pour renforcer les normes professionnelles au sein de la police.



« Les Principes de Méndez ont fourni un cadre aux procureurs et enquêteurs thaïlandais pour renforcer l'intégrité des enquêtes criminelles tout en respectant pleinement les droits humains. Nous voulons promouvoir des méthodes éthiques et efficaces. Pour la Thaïlande, nous allons continuer à avancer vers la construction d'un système de justice pénale plus fort. »

Évolutions clés

Brésil : faire progresser les enquêtes éthiques grâce aux Principes de Méndez

L'APT a promu les Principes de Méndez lors d'une série d'événements au Brésil visant à renforcer les enquêtes criminelles fondées sur les droits humains. Lors de la 4e Conférence internationale sur les droits de l'homme, organisée par la police fédérale à Salvador, plus de 100 officiers de la police fédérale venus des 27 États ont débattu

de la prévention de la torture, des méthodes d'entretien non coercitives et des garanties juridiques et procédurales. À Brasília, une table ronde réunissant des procureurs, des experts et des acteurs du contrôle a exploré les voies pour la mise en œuvre de pratiques d'enquête éthiques. Des dialogues stratégiques avec un juge d'un Tribunal Supérieur ont débouché sur une décision historique exhortant le Conseil national de la justice à intégrer les Principes de Méndez dans le cadre juridique brésilien.

Asie-Pacifique : dynamique régionale en faveur des Principes de Méndez

En Asie, l'APT a continué à promouvoir la transition de pratiques d'interrogatoire coercitives à des méthodes d'entretien éthiques et fondées sur des preuves, ancrées dans les Principes de Méndez. En Thaïlande, un jalon important a été posé lorsqu'une équipe de procureurs du Bureau du Procureur général a pris l'initiative de mettre en œuvre son propre projet pour promouvoir les entretiens efficaces auprès de plus de vingt services chargés de l'application de la loi. Cette initiative reflète des années d'engagement et de plaidoyer soutenus par l'APT et marque une étape importante vers l'appropriation institutionnelle des réformes. L'APT continue de soutenir cet effort, qui devrait encore s'étendre en 2026. En Malaisie, l'APT a collaboré avec le Centre pour le droit militaire et humanitaire international afin d'animer un atelier de deux jours sur les Principes de Méndez à l'intention des agents des forces de l'ordre, renforçant ainsi la sensibilisation aux approches d'enquête non coercitives et fondées sur des preuves. En parallèle, l'APT s'est associée à l'Institut des droits de l'homme de l'Association internationale du barreau pour mener une série de webinaires destinés aux avocats malaisiens sur le rôle de la défense dans le contexte des Principes de Méndez. Ensemble, ces initiatives ont démontré une approche complémentaire : soutenir les forces de l'ordre pour qu'elles adoptent des

pratiques d'entretien éthiques tout en équipant les avocats de la défense pour qu'ils reconnaissent, défendent et fassent appliquer les garanties pendant la garde à vue, renforçant ainsi la protection contre la torture et les mauvais traitements au cours de la procédure pénale.

Au niveau régional, l'APT s'est associée à l'Asia Pacific Forum pour promouvoir les Principes de Méndez lors d'une conférence régionale sur la prévention de la torture à Bangkok. Cela a marqué la deuxième année consécutive de collaboration réunissant les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) de toute la région pour se concentrer sur le renforcement des efforts de prévention de la torture. La conférence a offert une tribune pour souligner le rôle que les INDH peuvent jouer dans la promotion de pratiques d'entretien efficaces et non coercitives, et a encouragé les participants à intégrer les Principes de Méndez dans leurs travaux de monitoring, de contrôle et de plaidoyer.





ZOOM SUR : LE CHILI

La prévention de la torture au Chili

Au cours des dernières décennies, le Chili a connu une baisse significative du recours à la torture et a mis en place une série de garanties juridiques et institutionnelles visant à prévenir les mauvais traitements en détention. Des recherches comparatives antérieures, publiées dans l'ouvrage de l'APT intitulé « [Does Torture Prevention Work?](#) », avaient identifié le Chili comme l'un des rares pays à afficher des progrès durables dans la réduction du recours à la torture grâce à des réformes structurelles, à des mécanismes de responsabilisation et à l'intégration progressive des normes relatives droits humains dans les systèmes de police et de détention.

Cependant, les événements de 2019, marqués par des manifestations généralisées et de graves allégations d'usage excessif de la force — et de torture — par les forces de l'ordre, ont ravivé les inquiétudes quant à la résilience de ces garanties.

En 2025, l'APT a publié une étude de cas examinant l'évolution des efforts de prévention de la torture. Cette étude examine si les progrès ont perduré, en particulier au sein des services de police, et évalue les développements survenus à la suite du soulèvement social de 2019, qui a ravivé les appels en faveur d'un renforcement du contrôle et de la responsabilité.



L'analyse présente un tableau nuancé. Des mesures importantes ont été prises pour renforcer les cadres de prévention, notamment des efforts visant à intégrer plus systématiquement les considérations relatives aux droits humains au sein des institutions policières et à renforcer le contrôle indépendant. Dans le même temps, des défis subsistent pour garantir que les réformes se traduisent par des changements durables dans la pratique et la culture institutionnelle.

Cette étude de cas souligne en fin de compte un enseignement central de la prévention de la torture. Les progrès sont rarement linéaires. Une prévention durable nécessite un investissement continu dans les garanties, la formation opérationnelle, le monitoring indépendant et les mécanismes de responsabilité. L'expérience du Chili démontre l'effort continu requis pour garantir que les protections contre la torture s'ancrent profondément et restent efficaces dans la pratique au fil du temps.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Sécurité et protection des personnes exposées à un risque accru de torture et de mauvais traitements

Les femmes, les personnes LGBTIQ+, les groupes marginalisés sur les plans racial et ethnique, ainsi que les personnes ayant un handicap psychosocial des problèmes de santé mentale OHCHR translates “mental health conditions” as “problèmes de santé mentale”., entre autres, sont exposés à des risques spécifiques et souvent accrus de torture et de mauvais traitements lorsqu’elles sont privées de liberté.

Tout au long de l’année, l’APT a œuvré aux niveaux national, régional et international pour renforcer la protection des personnes faisant face à un risque accru, en promouvant des réformes fondées sur des données factuelles, en soutenant le contrôle indépendant et en faisant progresser les normes en matière de droits humains. Notre [Rapport mondial sur les femmes en prison](#) et les initiatives connexes ont éclairé le dialogue politique, la pratique judiciaire et les orientations internationales, tandis que le soutien continu apporté aux mécanismes nationaux de prévention a contribué à une approche tenant compte des questions de genre. L’APT

a également mené des activités pour sensibiliser davantage aux risques accrus auxquels sont exposés les groupes marginalisés sur le plan racial, notamment les Africains et les personnes d’ascendance africaine, ainsi que les personnes ayant un handicap psychosocial et des problèmes de santé mental dans un contexte de privation de liberté. Parallèlement, nous avons renforcé notre partenariat avec les organisations de la société civile et continué à participer aux initiatives nationales, régionales et mondiales visant à lutter contre les risques spécifiques auxquels sont exposées les personnes LGBTIQ+ privées de liberté.

« A travers l'Amérique latine, les personnes LGBTI+ – particulièrement les personnes trans et de diverses identité de genre – sont confrontées à une discrimination et une violence structurelle, ainsi qu'à un risque accru de torture et de mauvais traitements au cours du processus judiciaire pénal. A travers l'APT, le soutien du Consortium Uni-e-s contre la Torture (UATC) a renforcé la capacité du réseau à agir de manière collective, stratégique et transnationale, et a consolidé une conviction partagée : protéger les personnes LGBTI+ privées de liberté requiert une action coordonnée des Etats, des mécanismes de monitoring indépendants, des instances internationales et de la société civile. »

(Source : blog de Corpora en Libertad)

Évolutions clés

Amérique latine : Promouvoir le changement pour les femmes et les personnes LGBTIQ+ privées de liberté

En 2025, l'APT a renforcé l'intégration des perspectives de genre et intersectionnelles dans la prévention de la torture à travers l'Amérique latine. En nous appuyant sur les conclusions du Rapport mondial de l'APT sur les femmes en prison, nous avons encouragé les discussions politiques sur la discrimination structurelle en milieu carcéral. Au Chili, l'APT a soutenu le débat sur les alternatives à la détention provisoire pour les femmes enceintes et les mères, favorisant ainsi un consensus sur des réformes judiciaires sensibles au genre. Au Paraguay, la présentation du Rapport mondial devant les hautes autorités a suscité un engagement institutionnel en faveur d'alternatives à la détention pour les femmes en situations de vulnérabilité. En Uruguay,

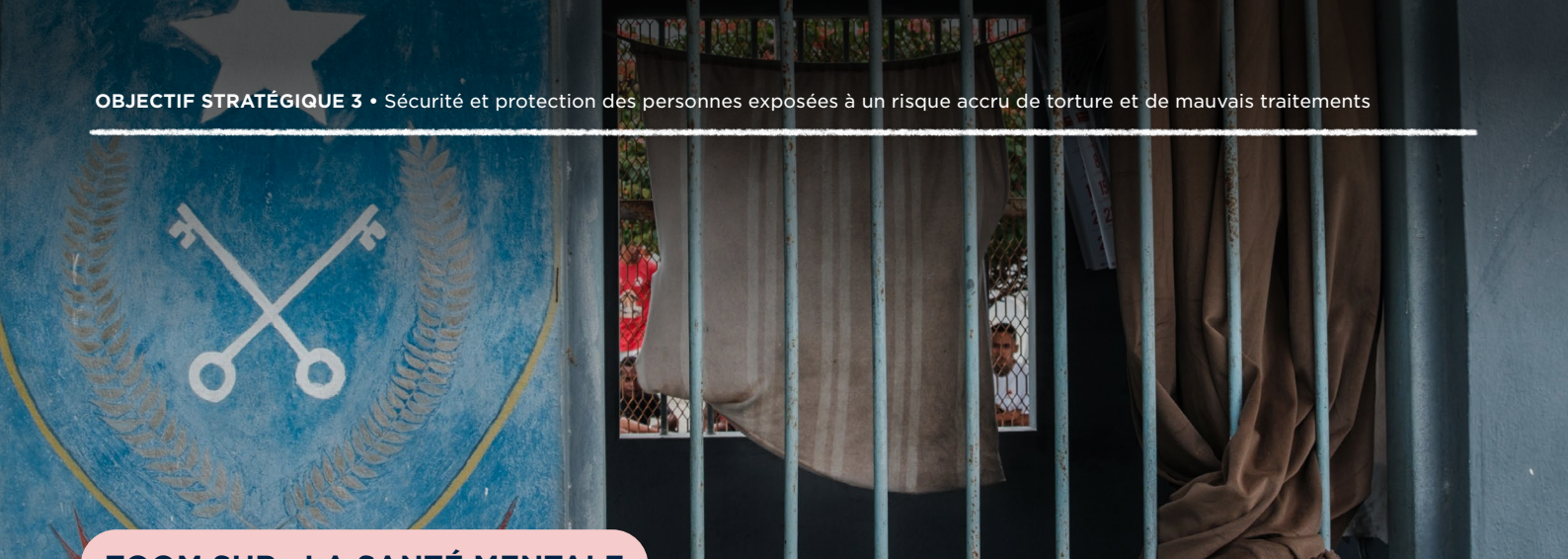
la collaboration avec l'Unité chargée des questions de genre de l'Institut national de réinsertion a permis d'identifier des pratiques prometteuses pour la protection des personnes LGBTIQ+ privées de liberté. Au Guatemala, l'APT a renforcé sa coopération avec le réseau régional d'ONG Corpora en Libertad à travers un congrès international mettant en lumière les lacunes persistantes dans la mise en œuvre, promouvant les normes interaméricaines pertinentes et renforçant la collaboration entre la société civile, les mécanismes internationaux des droits humains et le Mécanisme national de prévention. Collectivement, ces efforts ont permis de sensibiliser davantage et de soutenir les actions de plaidoyer visant à mettre en œuvre des réformes concrètes dans la législation, les pratiques institutionnelles et les politiques publiques afin de prévenir la torture et les mauvais traitements.

Plaidoyer mondial et régional en faveur des femmes en prison

L'année 2025 a marqué le 15^e anniversaire des Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (les Règles de Bangkok), les premières normes mondiales visant à répondre aux besoins et à garantir les droits des femmes incarcérées et en contact avec la justice. S'appuyant sur son Rapport mondial sur les femmes en prison, disponible en anglais, français, espagnol et portugais, l'APT a continué à promouvoir des systèmes de justice pénale sensibles au genre qui tiennent compte des besoins spécifiques des femmes et des risques de torture et de mauvais traitements auxquels elles sont exposées, notamment par une mise en œuvre renforcée des mesures non privatives de liberté. Parmi les initiatives clés figuraient des tables rondes sur les femmes privées de liberté au Conseil des droits de l'homme des Nations unies (59^e session) et à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (85^e session), contributions d'expertes et d'experts à d'autres instances régionales et internationales, notamment le Conseil de coopération pénologique du Conseil de l'Europe et l'Association internationale des services correctionnels et pénitentiaires.

Lutter contre la discrimination raciale et ethnique dans le système de justice pénale

En 2025, l'APT a contribué à des initiatives internationales majeures visant à lutter contre la discrimination raciale et ethnique dans le système de justice pénale. Nous avons participé en tant qu'experts aux consultations des Nations Unies sur le racisme systémique à l'encontre des Africains et des personnes d'ascendance africaine, en soulignant le lien entre discrimination et torture et en sensibilisant aux risques accrus auxquels sont exposés les groupes racialement marginalisés lors de leurs contacts avec les forces de l'ordre. Nous avons formulé des recommandations pour un contrôle efficace de la police au Brésil, grâce à notre collaboration avec différents acteurs sur le racisme systémique, l'incarcération massive et le recours excessif à la force. Parmi les principaux acteurs figuraient des organisations de la société civile, des parlementaires, des défenseurs publics, le Mécanisme national de prévention et le Mécanisme international d'experts indépendants chargé de promouvoir la justice et l'égalité raciales dans le contexte du maintien de l'ordre. Nous avons également coorganisé un événement parallèle au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur la lutte contre le racisme, la torture et les mauvais traitements, en faisant le lien entre les efforts nationaux et internationaux.



ZOOM SUR : LA SANTÉ MENTALE

Santé mentale et prévention de la torture

Les personnes ayant un handicap psychosocial et des problèmes de santé mentale font partie des personnes exposées à un risque accru de torture et de mauvais traitements lorsqu'elles sont privées de liberté. Dans les prisons, les locaux de garde à vue et les établissements psychiatriques, la combinaison de la stigmatisation, de soins inadéquats et d'environnements restrictifs peut accroître la vulnérabilité et conduire à des pratiques préjudiciables. En 2025, l'APT a accordé une attention renouvelée à cette question, notamment à travers la 6^e Conférence Jean-Jacques Gautier, qui a réuni des praticiens, des organes de contrôle, des organisations de la société civile et des personnes ayant une expérience vécue afin d'examiner la relation complexe entre la santé mentale et la privation de liberté.

Les discussions ont mis en évidence que les problèmes de santé mentale sont souvent à la fois une cause et une conséquence de la privation de liberté. De nombreuses personnes entrent dans des lieux de privation de liberté avec des problèmes préexistants qui n'ont pas été pris en charge au sein de la communauté. Parallèlement, des conditions telles que la surpopulation, la violence, l'incertitude, la détention provisoire prolongée et la séparation d'avec la famille peuvent aggraver considérablement la détresse psychologique des personnes privées de liberté. Dans de nombreux contextes, les services de santé mentale en milieu pénitentiaire manquent de ressources, avec un personnel spécialisé limité et une continuité des soins insuffisante.

Les participants ont souligné que la privation de liberté ne devrait pas être la réponse par défaut pour les personnes ayant un handicap psychosocial et des problèmes de santé mentale. Il est essentiel d'investir davantage dans les services communautaires de santé mentale et dans les mécanismes de déjudiciarisation au sein du système judiciaire. Lorsque la détention a lieu, les garanties doivent être renforcées pour prévenir les abus et la négligence. Le dépistage précoce, l'accès à des soins médicaux indépendants, les approches thérapeutiques multidisciplinaires et un contrôle rigoureux des mesures restrictives telles que les moyens de contrainte et le placement à l'isolement constituent des éléments essentiels de la prévention.

Parallèlement, les discussions ont souligné l'importance d'écouter les personnes ayant une expérience vécue et leurs familles. Leurs points de vue aident à identifier les pratiques qui favorisent le rétablissement et la dignité, tout en révélant comment certaines pratiques de détention peuvent causer des préjudices à long terme.

Pour l'APT, la prise en charge de la santé mentale dans les lieux de privation de liberté est au cœur d'une prévention efficace de la torture. En soutenant le monitoring indépendant, en promouvant les garanties et en encourageant la collaboration entre les systèmes judiciaire, sanitaire et social, l'APT œuvre pour garantir le respect des droits et de la dignité des personnes ayant un handicap psychosocial et des problèmes de santé mentale. Ce travail s'inscrit dans le cadre de notre engagement plus large à protéger les personnes exposées à un risque accru d'abus lorsqu'elles sont privées de liberté.

Consortium Unies contre la torture (UATC)

La collaboration et les partenariats renforcent la prévention.

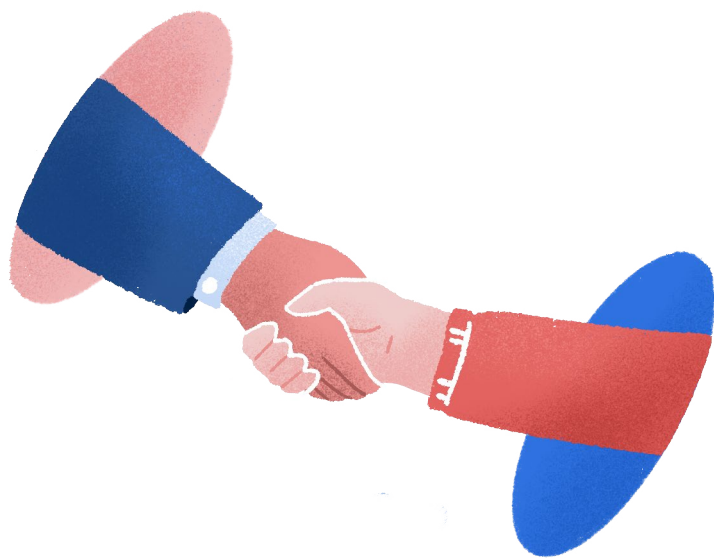
En 2025, l'APT a continué à participer activement au Consortium « Unies contre la Torture » (UATC), un partenariat réunissant six ONG internationales de premier plan engagées dans la lutte contre la torture et des partenaires issus d'organisations de la société civile du monde entier afin de renforcer et d'étendre le mouvement mondial contre la torture. En combinant des expertises complémentaires — allant de la prévention et de la défense juridique à la réadaptation et à la documentation, le Consortium promeut des réponses coordonnées à la torture et aux mauvais traitements, le soutien aux survivants

de la torture et l'élargissement du consensus mondial en faveur de l'interdiction absolue de la torture.

Par l'intermédiaire de l'UATC, l'APT s'est attachée à renforcer les garanties dans les systèmes de justice pénale, à soutenir le monitoring indépendant de la privation de liberté et à promouvoir le dialogue sur la prévention de la torture entre les organes de contrôle, les acteurs de la justice pénale et la société civile.



Évolutions clés



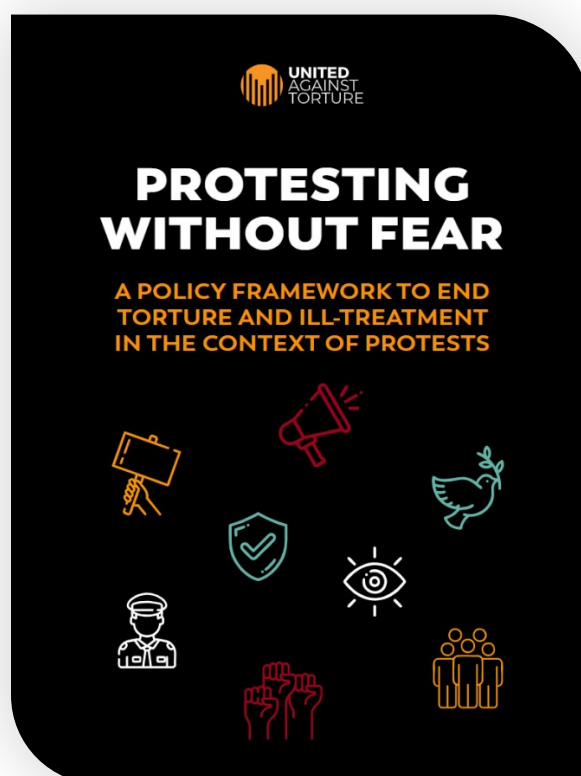
Renforcer les partenariats au sein du mouvement contre la torture

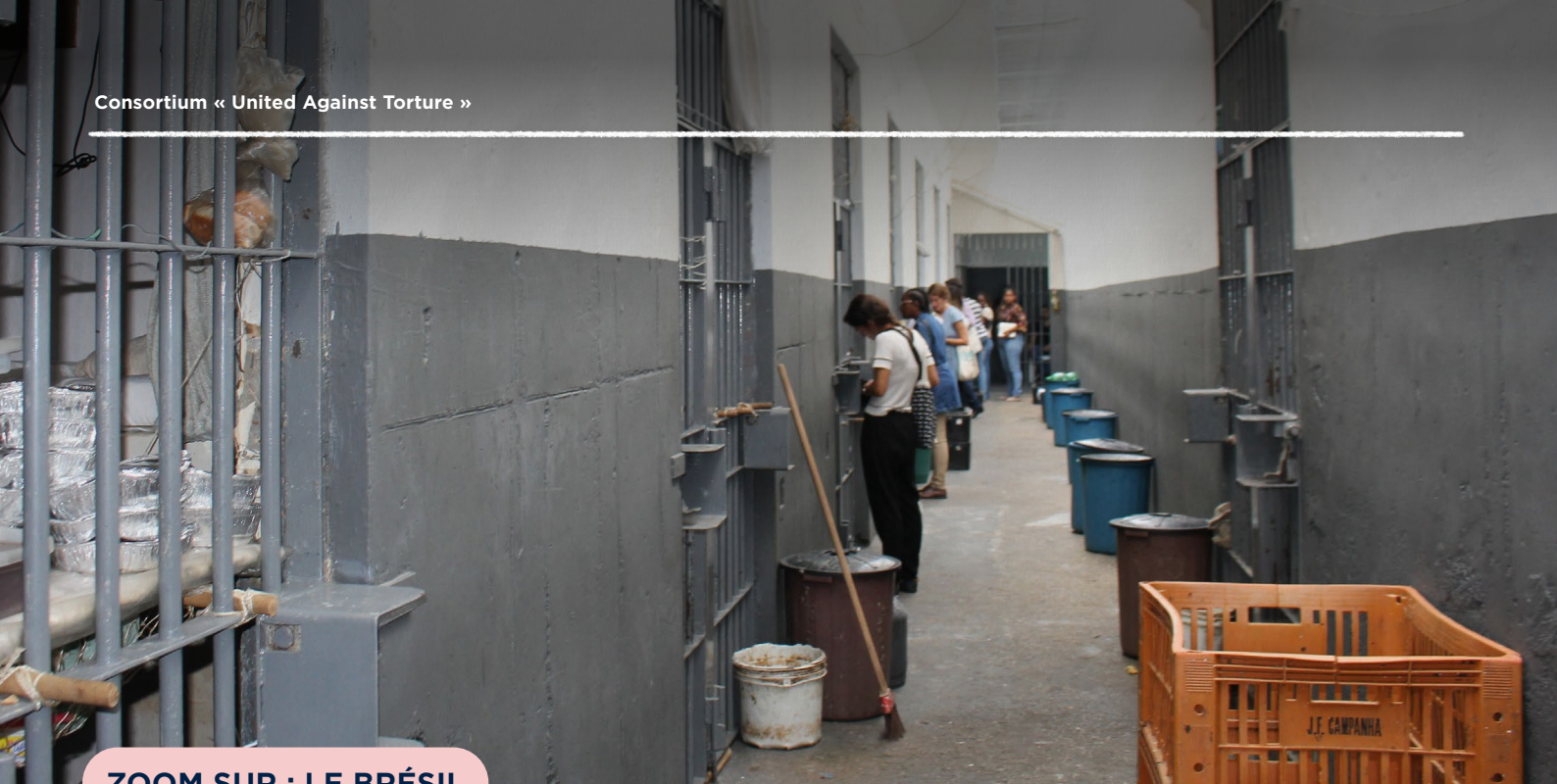
En 2025, l'UATC a organisé une réunion régionale des partenaires à Banjul, en Gambie, rassemblant 45 participants issus de 16 pays africains afin d'examiner les progrès accomplis, d'échanger des bonnes pratiques et de renforcer la coordination dans la lutte contre la torture et les mauvais traitements. Les discussions ont porté sur la prévention, le monitoring et la documentation de la torture, les efforts en matière de responsabilité, ainsi que le soutien et l'engagement fondés sur une approche holistique des survivants des survivants, y compris dans des contextes à haut risque tels que les manifestations.

La réunion a renforcé la collaboration entre les organisations de la société civile et d'autres acteurs clés de la lutte contre la torture, tels que les mécanismes nationaux de prévention. En favorisant l'apprentissage entre pairs, la solidarité et les stratégies communes, ce rassemblement a renforcé la coopération régionale et ouvert la voie à la poursuite du plaidoyer en faveur de la prévention de la torture en Afrique.

Un front uni contre la torture

Le « Front uni » de l'UATC rassemble des organisations de la société civile et des experts autour de quatre priorités : lutter contre les risques de torture et de mauvais traitements lors des manifestations ; renforcer la coordination entre les organisations de la société civile, les mécanismes nationaux de prévention et les autres acteurs de la lutte contre la torture œuvrent à la prévention, à la documentation, à la réhabilitation des survivants et à la responsabilisation ; ils font progresser les normes internationales relatives à l'usage de la force et des armes par les forces de l'ordre ; et ils encouragent une pratique policière respectueuse des droits humains grâce à des mécanismes renforcés de contrôle, de responsabilisation et de suivi. En 2025, le « Front uni » a soutenu des travaux de recherche et des consultations, notamment une enquête multilingue sur le monitoring des manifestations et un document d'orientation intitulé « *Manifester sans crainte : un cadre d'action pour mettre fin à la torture et aux mauvais traitements dans le contexte des manifestations* », visant à améliorer la documentation, les efforts de prévention et les réponses centrées sur les survivants face aux abus commis lors de manifestations et d'autres rassemblements.





ZOOM SUR : LE BRÉSIL

Renforcer les audiences de contrôle de la détention au Brésil grâce à des données probantes

Grâce au programme de soutien financier à des tiers (FSTP) de l'UATC, l'Institut pour la défense du droit à la défense (IDDD) a mené une initiative de monitoring à grande échelle portant sur les audiences de contrôle de la détention au Brésil — une garantie essentielle destinée à protéger les détenus contre la torture et les mauvais traitements après leur arrestation.

Au cours du projet, 64 observateurs de la société civile formés ont suivi plus de 1 200 audiences de contrôle de la détention dans six États brésiliens, produisant un ensemble de données sans précédent et de preuves sur la manière dont les juges vérifient les garanties et réagissent aux allégations d'abus pendant les premières heures de détention. L'initiative a mis au point une méthodologie rigoureuse permettant d'évaluer systématiquement le respect des garanties légales et de documenter la manière dont les allégations de torture sont traitées par le système judiciaire.

Les conclusions ont révélé d'importantes lacunes en matière de protection. Les audiences virtuelles — qui se sont généralisées pendant la pandémie de Covid-19 mais ont été maintenues dans de nombreuses juridictions au Brésil — se sont avérées affaiblir les garanties. Les juges sont en effet nettement moins enclins à vérifier le respect des droits et à examiner les allégations de torture et de mauvais traitements lors des audiences virtuelles. Les données ont également mis en évidence de frappantes disparités raciales, montrant que les allégations de violence à l'encontre de détenus noirs étaient nettement moins susceptibles d'être consignées pour faire l'objet d'une enquête que celles impliquant des détenus blancs.

Pourtant, des défis subsistent. Au moment de la rédaction du présent rapport, une initiative nationale est en cours visant à faire des audiences de contrôle de la détention en présentiel l'exception plutôt que la règle. Cela risque de réduire à néant une grande partie des progrès réalisés ces dernières années et démontre qu'une vigilance constante est cruciale pour garantir le respect des droits humains au cours des procédures pénales.

Conseil d'administration et personnel



Notre Conseil d'administration

Pr. Robert Roth

📍 Suisse
Président

Michael Kellet

📍 Royaume-Uni
Vice-président

Anh Thu Duong

📍 Suisse
Vice-présidente

Florence Simbiri-Jaoko

📍 Kenya
Vice-présidente

Christophe Broggi

📍 Suisse
Trésorier

Marija Definis

📍 Croatie

Carole Dromer

📍 Suisse

Olga Espinoza

📍 Pérou

Abdelwahab Hani

📍 Tunisie

Caio Cesar Klein

📍 Brésil

Kurt Kunz

📍 Suisse

Cecilia Jimenez-Damary

📍 Philippines

Erika Schläppi

📍 Suisse

George Tugushi

📍 Géorgie



Notre Équipe

Luce Ahouangnimon

*Conseillère principale,
Détection*

Juvénal Babona

Représentant pour l'Afrique

Ben Buckland

*Conseiller principal,
Surveillance*

Peggy Bünzli

Responsable des finances

Valentina Cadelo

*Conseillère principale,
Droit et plaidoyer*

Emilio Congco

*Responsable de la
communication*

Sylvia Dias

*Conseillère juridique
principale et représentante
nationale au Brésil*

Veronica Filippeschi

*Conseillère thématique
principale*

Nicole Hogg

Secrétaire générale

Viyan Kinali

Stagiaire

Marie Lequin

Responsable des opérations

Sara Vera López

*Conseillère principale,
Amérique latine*

Elodie Lugon

Assistante administrative

Laurence Pavia

*Responsable des ressources
humaines et de l'administration*

Nid Satjipanon

*Conseiller principal
et Représentante pour
l'Asie-Pacifique*

Cécile Trochu Grasso

*Responsable de la
recherche de fonds*

Jasmine Zik-Ikeorha

*Conseillère principale,
Développement pédagogique
et sensibilisation*



Financement et finances

En 2025, malgré un contexte mondial de financement plus tendu, les fonds ont été suffisants pour mettre en œuvre les activités prévues et couvrir nos coûts institutionnels.

Les dépenses comme les revenus étaient légèrement inférieures à ceux de l'année précédente. Nous avons terminé l'année avec un résultat financier légèrement positif, pour la sixième année consécutive. Cela est dû en partie au soutien pluriannuel de donateurs clés, notamment la Suisse, l'Union Européenne, le Danemark, le Royaume-Uni, le Canton de Genève (SSI) et la Ville de Genève. Nous exprimons

également notre sincère gratitude à la Suisse, une fois de plus, pour l'augmentation de son soutien non affecté en 2025, ainsi qu'à l'Office de l'Economie et de l'Innovation du Canton de Genève (OCEI) pour son soutien dans le cadre du programme de financement extraordinaire destiné aux ONG (LAFONG) en 2025.

ACTIFS	CHF
Actifs circulants	
Liquidités	1 889 056
Contributions à recevoir	278 161
Actifs de régularisation et autres actifs circulants	65 723
Total des actifs circulants	2 232 940
Actifs immobilisés	
Actifs financiers	
Dépôts	10 326
Total des actifs financiers	10 326
Immobilisations corporelles et incorporelles	
Centre Jean-Jacques Gautier	2 357 457
Matériel de bureau	6 926
Matériel et logiciels informatiques	30 561
Plateforme d'apprentissage en ligne	33 066
Total des immobilisations	2 428 010
Total des actifs immobilisés	2 438 336
Total des actifs	4 671 276

PASSIFS	CHF
Capitaux étrangers à court terme	
Dettes résultant de l'achat de biens et prestations	79 855
Autres dettes à court terme	4 000
Passifs de régularisation	51 149
Compte courant CTI	289 173
Total des capitaux étrangers à court terme	424 177
Fonds affectés	
Fonds affectés des projets en cours	1 344 331
Fonds d'investissement à des restrictions	61 097
Fonds affectés Centre Jean-Jacques Gautier	2 094 762
Total des fonds affectés	3 500 190
Capitaux propres	
Capital lié	500 000
Réserve Centre Jean-Jacques Gautier	289 967
Report à nouveau	(51 258)
Résultat annuel	8 200
Total des capitaux propres	746 909
Total des passifs	4 671 276

Nous remercions chaleureusement nos donateurs individuels pour leur précieux soutien et sommes particulièrement reconnaissants à Laurent et Denise Gautier pour leur soutien généreux et fidèle. D'autres efforts visant à générer nos propres revenus, notamment grâce à la location de nos bureaux, nous permettent d'assurer un complément de revenu non affecté.

CORE

- Suisse
- Danemark
- Canton de Genève (OCEI)
- Luxembourg
- Ville de Genève

PROJETS

- Fondation privée suisse
- Union européenne
- Royaume-Uni
- Canton de Genève (SSI)
- Ville de Genève
- Canada
- Fonds spécial OPCAT
- Plan-les-Ouates
- Chêne-Bougeries
- Pays-Bas (Ambassade au Brésil)

RECETTES, CONTRIBUTIONS ET DONS	CHF
Restricted	
Gouvernements étrangers	254 630
Gouvernement et institutions publiques suisses	312 814
Fondations privées	1 000 000
Organisations intergouvernementales	298 835
Total des revenus affectés	1 866 279
Non affectés	
Gouvernements étrangers	266 301
Gouvernement et institutions publiques suisses	512 480
Fondations privées	21 400
Cotisations et dons	62 842
Autres revenus	73 679
Services à CTI	55 171
Total des revenus non affectés	991 873
Total des revenus	2 858 152

CHARGES	CHF
Salaires et charges sociales	(1 280 102)
Consultants	(225 210)
Coûts directs des activités	(382 786)
Frais de fonctionnement	(115 263)
Frais de loyer et entretien	(23 285)
Honoraires fiduciaire, réviseurs et avocats	(27 669)
Frais de réunion, Assemblée générale, Conseil et Bureau	(9 533)
Total des charges	(2 063 848)
Résultat d'exploitation avant amortissements	794 304
Amortissements des actifs immobilisés	(141 852)
Résultat d'exploitation	652 452
Intérêts, frais bancaires	(1 307)
Différence de change, nettes	(4 480)
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	(10 093)
Résultat avant variation du capital des fonds affectés	636 572
Attribution aux fonds affectés	(1 866 279)
Utilisation des fonds affectés	1 237 907
Variation nette des fonds affectés	(628 372)
Résultat annuel	8 200



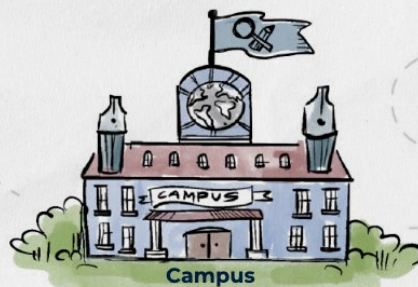
Bibliothèque



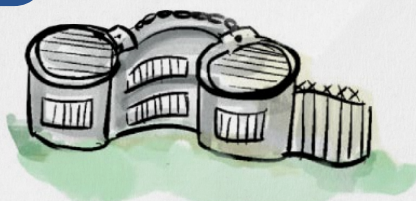
Café virtuel

Rejoignez
notre plateforme
d'apprentissage sur la
prévention de la torture
et inscrivez-vous à nos
cours en ligne

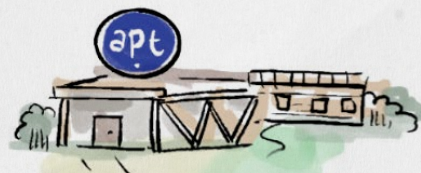
www.tortureprevention.ch/fr



Campus



Expérience immersive



Bureaux de l'APT



association pour
la prévention
de la torture



**Association pour la
prévention de la torture**

Centre Jean-Jacques Gautier 10,
route de Ferney

1202 Genève

www.apr.ch/fr